

## Hospitalisations à la suite d'une blessure auto-infligée

Unité : Taux pour 100 000 personnes

	Année financière 2024-2025	Année financière 2023-2024	Année financière 2022-2023	Année financière 2021-2022
<b>Province</b>				
Nouveau-Brunswick	52	50	47	56
<b>Zones de santé</b>				
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	49	46	39	58
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	80	77	69	63
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	36	41	36	53
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	45	33	43	54
Zone 5 - Région de Restigouche	25	32	42	48
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	39	33	39	21
Zone 7 - Région de Miramichi	67	44	76	61

## À propos

Taux d'hospitalisations, normalisé selon l'âge, dans un hôpital général ou psychiatrique en raison de blessures auto-infligées, par 100 000 habitants âgés de 10 ans et plus

## Source

Base de données sur les congés des patients

## Calculs

<https://www.cihi.ca/fr/indicateurs/hospitalisations-a-la-suite-dune-blessure-auto-infligee>

---

Unité	Interprétation	Code du CSNB
Taux pour 100 000 personnes	Valeur basse est souhaitable	CIHI-YHSD-026

## Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon